

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU  
M.R.C. DES BASQUES**

**17 décembre 2021** À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le vendredi 17 décembre 2021, à 18h00, à la salle du conseil dûment convoquée par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères      Colombe April  
                                                 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers      Jean-Marie Côté  
                                                 Jean-Pierre Bélisle

Étaient absents messieurs les conseillers Stéphane Rioux et Bruno Gamache

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

**2021-12-237      RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-12-238      AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 RELATIF À  
L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES)  
AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU  
TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 449 imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les taxes et tarifications requises pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2022.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 449, une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

2021-12-239

**RÉSOLUTION – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE D'AGENTE(E) ADMINISTRATIF(IVE) ET TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** les ressources humaines jouent un rôle essentiel dans le maintien de bons services à la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît l'importance de favoriser le recrutement, la sélection et l'embauche de candidats selon des critères de compétences et de qualifications compatibles avec les exigences requises;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît l'importance de retenir les services du candidat le plus apte à exécuter les tâches inhérentes au poste visé et d'assurer la plus grande équité possible auprès de tous les candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil nomme M. Bruno Gamache à titre de membres du comité d'évaluation des candidatures reçues à la suite de l'affichage du poste d'agent(e) administratif (ive) et technicien(ne) en loisirs ;

**QUE** ce comité soit chargé de la présélection, des entrevues, tests et autres modalités d'évaluation en vue de formuler une recommandation au conseil municipal quant à la sélection d'un candidat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-12-240

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Marie Côté  
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 18h20.

\_\_\_\_\_  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**